



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 14 MAI 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 14 mai 2014 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-05-065

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 14 mai 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-05-066

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2014
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 14 mai 2014
 - 5.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 17 avril au 14 mai 2014
 - 5.3. Dépôt – Rapports d'activités du personnel – Avril 2014
 - 5.4. Résolution – Adoption et transmission du rapport financier annuel de 2013 au MAMOT
 - 5.5. Dépôt – États financiers trimestriels
6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- 6.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Blainville : 1418-66
 - ii) Sainte-Anne-des-Plaines : 697-1-2, 860-38, 860-39 et 860-40
- 6.2. **Résolution** - Adoption du procès-verbal de la séance de consultation du 16 avril 2014 pour le projet de règlement n° 14-02
- 6.3. **Report à une date ultérieure** – Adoption du règlement 14-02
Modification au schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 7.1. **Dépôt** – Compte-rendu du Comité de travail du plan de développement de la zone agricole (PDZA) du 25 mars 2014
 - 7.2. **Dépôt** – Compte-rendu de la Table Action Culture de la rencontre du 24 mars 2014
8. **DEMANDE D'APPUI**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-067

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2014

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 16 avril 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 14 mai 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 14 mai 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-05-068

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 17 avril au 14 mai 2014

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 17 avril au 14 mai 2014 inclusivement, répartis comme suit : 28 708.39 \$ payés et 24 914.89 \$ à payer pour un grand total de 53 623.28 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Avril 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois d'avril 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2014-05-069

OBJET : Adoption et transmission - Rapport financier annuel 2013 au MAMOT

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

D'ACCEPTER le rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, tel que présenté par la firme Deloitte lors de la séance du 16 avril 2014.

QUE le rapport annuel financier soit transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des états financiers trimestriels

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil, les états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

2014-05-070

OBJET: Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que les Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-66, Sainte-Anne-des-Plaines : 697-1-2, 860-38, 860-39, 860-40 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Blainville

1418-66

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE**, à l'intérieur de la zone C-160, la classe Commerce 8 comprenant l'usage « Station-Service ».

Sainte-Anne-des-Plaines

697-1-2

PIIA : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 697-1 et son amendement afin de :

- **MODIFIER** l'article 1 de manière à autoriser les logements intergénérationnels dans les habitations de ferme;
- **MODIFIER** la définition du mot « logement intergénérationnel » à la section « Terminologie ».

Sainte-Anne-des-Plaines

860-38

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **MODIFIER**, à l'article 307 du chapitre 5, le tableau pour le calcul du nombre minimum de cases de stationnement pour les usages H1 et H5;
- **INCLURE** les remorques d'une longueur de plus de 5 mètres à la définition de *véhicules commerciaux*;
- **MODIFIER** l'article 378 pour y inclure les remorques d'une longueur de plus de 5 mètres;
- **MODIFIER** l'article 378 afin d'augmenter le nombre et le poids des véhicules commerciaux;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone H1004 pour autoriser les usages A1 et A2;
- **MODIFIER** le paragraphe 17 de l'article 282 du chapitre 5 afin d'autoriser uniquement le propriétaire-occupant;
- **MODIFIER** la définition de *logement intergénérationnel*;
- **AJOUTER**, à l'article 293, les logements intergénérationnels dans les habitations de ferme.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-39

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **ABROGER** l'article 260 sur le nombre d'abri d'auto temporaire autorisé;
- **REPLACER** l'article 261 sur l'implantation des abris d'autos temporaires par un nouvel article et abroger l'article 1159;
- **REPLACER** l'article 262 sur les dimensions des abris d'autos temporaires par un nouvel article;
- **REPLACER** l'article 263 sur la superficie des abris d'autos temporaires par un nouvel article.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-40

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **ANNULER** la grille des usages et normes des zones H104, H204, H300, H700, H901, H902 de façon à les remplacer par de nouvelles grilles;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone H106 de façon à augmenter le nombre de logements maximum par bâtiment pour les habitations multifamiliales de 9 logements et plus;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone H2002 en supprimant le chiffre 4/24 du rapport logement/par bâtiment maximal.

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : Blainville : 1418-66, Sainte-Anne-des-Plaines : 697-1-2, 860-38, 860-39, 860-40 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-071

OBJET: Adoption du procès-verbal de la séance de consultation du 16 avril 2014 pour le projet de règlement n° 14-02

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance de consultation tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 16 avril 2014, concernant le projet de règlement n° 14-02, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET: Report à une date ultérieure - Adoption du règlement n° 14-02
Modification au schéma d'aménagement et de développement 2005
afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du
Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

Il a été convenu de reporter à une date ultérieure l'adoption du règlement n° 14-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 de la MRC de Thérèse-De Blainville numéro 01-03.3 ayant pour effet de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

**OBJET: Dépôt du compte-rendu du Comité de travail du Plan de
développement de la zone agricole (PDZA) du 25 mars 2014**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu de la rencontre des membres du Comité de travail du Plan de développement de la zone agricole du 25 mars dernier.

**OBJET: Dépôt compte-rendu de la Table Action Culture de la rencontre du
24 mars 2014**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu de la rencontre de la rencontre Table Action Culture du 24 mars 2014.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

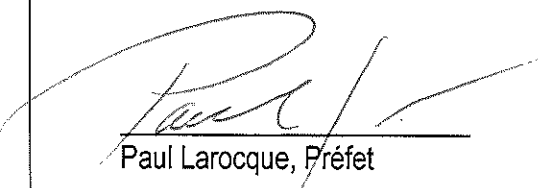
N° de résolution
ou de décision
2014-05-072


OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 10 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

14 mai 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-05-065 à 2014-05-072 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 14 mai 2014.

Émis le 14 mai 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier